UN ATTENTAT D'ENVERGURE DÉJOUÉ À LAKHDARIA

Deux femmes kamikazes arrêtées

Grâce à la diligence des services de sécurité et ceux des télécommunications, et à la perspicacité d'un officier de police de la Sûreté de wilaya de Bouira, une opération kamikaze qui devait avoir lieu dans la matinée du 5 février à Lakhdaria, a été déjouée. Les auteurs, un ex-terroriste ayant bénéficié de la grâce présidentielle en 2004, dans le cadre de la loi portant concorde civile, et deux jeunes filles, dont l'une devait servir de kamikaze, ont été arrêtés.

Les faits remontent à la nuit du 4 au 5 février dernier, lorsque l'agent de permanence qui était au niveau du bureau des trafics de la Sûreté de wilaya de Bouira, recevait à 21 heures 10 minutes un coup de téléphone pour le moins alarmiste.

«Demain matin, nous allons vous envoyer une de nos femmes martyrs, Sabrina, dans l'une de vos sûretés pour vous anéantir. Nous avons juré de vous combattre jusqu'au dernier», disait à peu près l'appel.

C'était on ne peut plus clair. L'officier de permanence alerta immédiatement le chef du centre opérationnel.

Ce dernier arrivé sur les lieux devait agir vite. Il prit le numéro de téléphone affiché et contacte la direction générale de l'opérateur à Alger.

Lui ayant expliqué la gravité de l'affaire et une fois que le directeur technique se fût rassuré auprès de la DGSN de la personne qui venait de le contacter qu'il s'agit bel et bien d'un officier de la Sûreté de wilaya de Bouira, il coordonnera le travail tout au long de la nuit. D'abord en lui envoyant le nom du propriétaire de l'appel. C'était à 22 heures.

Or, le propriétaire en question, un paysan natif de M'chedallah, avait perdu son portable depuis plusieurs semaines et a même fait une déclaration de perte auprès de la police. Une fois l'officier du centre opérationnel informé de ces détails, il fallait procéder d'une autre manière. Le temps pressait et il fallait vite retrouver la véritable personne qui a utilisé ce numéro. Comment ? Peut-être avec l'historique du numéro en question.

De fait, le directeur technique envoie à l'officier de Bouira qui était toujours en contact avec lui, l'historique des appels entrants et sortants des six derniers mois. Au total, il y avait 58 pages avec quelque 1800 appels. Il était minuit et les terroristes devaient commettre leur action au petit matin.

Tous ces numéros, il fallait les éplucher et essayer de retrouver quelque chose. Quelque chose comme les numéros qui reviennent souvent. Et en effet, l'officier de Bouira remarquera deux numéros qui sont les plus utilisés. Il était minuit 30 minutes. Il contacta le directeur technique à Alger pour identification des deux numéros. A 00h45 minutes, les deux noms ont été identifiés : il s'agit de deux filles natives de Lakhdaria et l'une d'elles s'appelle Sabrina. L'une des pièces maîtresses du puzzle venait d'être reconstituée.

Photo : Samir Sid

L'attentat de Thénia.

Immédiatement après, la BMPJ de Lakhdaria qui était en alerte et en contact avec la Sûreté de wilaya, se déplaça au quartier où habitent les deux filles et procéda à leur interpellation. Celle qui s'appelle Sabrina et qui a 21 ans, a donné le nom de celui qui l'avait contactée quelques heures plutôt ; il s'agit de B. Toufik, un nom connu des services de sécurité. Terroriste notoire, B. Toufik fut arrêté en 1996 dans les maquis du GIA à l'époque et fut condamné à 15 ans de prison ferme. Libéré le 25 août 2004 par grâce présidentielle dans le cadre de la loi portant concorde civile, le terroriste B. Toufik fut arrêté une deuxième fois par les services de sécurité le 11 septembre 2006, dans l'affaire dite du portable piégé que *Le Soir d'Algérie* avait traitée en son temps.

Jugé au même titre que ses complices pour soutien au terrorisme le 10 juillet 2007, il fut libéré par la justice pour manque de preuves. Remarquons là que ce terroriste notoire et récidiviste fut libéré exactement le jour où un camion piégé explosait dans une caserne de Lakhdaria dans une opération kamikaze. Ce jour-là, B. Toufik devait jubiler...

Une fois l'auteur de l'appel identifié, il restait sa localisation. Il était 01h20 et c'est encore une fois, le directeur technique des télécommunications qui s'en occupera. L'astuce était simple. L'officier de police envoyait un appel masqué au numéro du terroriste et l'opérateur de la téléphonie mobile s'occupera de localiser le lieu de la réception de l'appel : c'était à Lakhdaria. Plus exactement dans la région de Bourbache. Et pour pouvoir piéger le terroriste, il fallait encore l'aide du directeur technique qui a procédé au rétrécissement du champ de réception ; ce qui devait logiquement obliger le terroriste de se rapprocher plus de l'antenne pour pouvoir être en contact avec la fille Sabrina dont il ignorait être entre les mains des services de sécurité.

Le piège a marché. Les équipes de la BMPJ se sont déplacées vers la région de Bourbache et se sont embusquées aux alentours de l'école primaire où était implantée la fameuse antenne de réception.

A 2 heures 14 minutes, le dénommé B. Toufik, fut pris au piège, cerné de toutes parts et aveuglé par les projecteurs des éléments de la BMPJ qui ont procédé à son arrestation.

Quelques minutes auparavant, un gardien de l'école primaire avouait à la police avoir vu passer six terroristes armés.

Conduit au commissariat, B. Toufik qui niait jusque-là toute l'histoire, fut confondu en se retrouvant nez à nez avec la fille Sabrina qu'il avait contactée à 21 heures 10 minutes, celle qu'il devait recevoir avant l'aube pour lui dérouler la ceinture d'explosifs et l'envoyer pour une opération kamikaze dans la Sûreté urbaine de Lakhdaria. L'officier du centre opérationnel, aidé par le directeur technique de l'opérateur de la téléphonie mobile qui a également veillé toute la nuit, venait de déjouer une opération kamikaze. Présenté le lendemain devant le procureur pour terrorisme, B. Toufik a été mis sous mandat de dépôt alors que les deux filles ont été confiées aux éléments du centre national de lutte antiterroriste.

H. M.

PLAN DIRECTEUR POUR LA SANTÉ À L'HORIZON 2025

La dépense sera de l'ordre de 1 900 milliards de dinars

L'amélioration des performances du secteur de la santé coûtera énormément d'argent. D'ici 20 ans, la création de 8600 nouveaux lits et la réhabilitation de 12 000 autres nécessiteront la bagatelle de 1 900 milliards de dinars. La prévision, fournie hier par le ministre de la Santé, de la population et de la réforme hospitalière, Amar Tou, qui a exposé devant le Conseil du gouvernement le plan d'orientation du secteur à l'horizon 2025, intègre le risque inflation.

Sofiane Aït Iflis - Alger (Le Soir) - Cette dépense équivaut à deux fois le coût de réalisation de l'autoroute est-ouest.

Elle devra, 2025 arrivé, hisser la qualité de la santé algérienne au niveau actuel de celle des pays avancés. Ce qui veut dire, plus clairement, que la santé nationale accuse un retard de 20 ans par rapport aux pays modernes. Le ministre de la Santé le reconnaît volontiers.

La projection devra aboutir, par exemple, à un ratio de 3, 4 lits pour 1000 habitants. Aujourd'hui le ratio est de 1,94 lit pour 1000 habitants.

Le plan d'orientation présenté par le ministre de la Santé devra également réduire, voire endiguer totalement les écarts régionaux en terme de couverture sanitaire. Optimiste, le ministre de la Santé croit qu'il est dans la capacité du pays d'atteindre de tels objectifs qui, d'ailleurs, chevauchent avec les objectifs du millénaire, lequel trace une prospective pour 2015. Le ministre illustre cette capacité à atteindre les objectifs par le recul des décès des femmes pendant les accouchements. En 2007, la statistique consigne 88,9 décès pour 100 000 nouveaux nés contre 117 en 1999.

En 2015, cette mortalité devra baisser de 50%. Le ministre a, en outre, informé que l'Etat consacre aujourd'hui en terme de santé 171 dollars par habitant contre 77 dollars en 2004. De même que le budget alloué à la santé publique représente 8,46 % du budget de l'Etat. Le ministre a aussi révélé que 884 transplantions d'organes ont été effectuées durant l'année 2007, dont une greffe du larynx. Il a fait état de la création de deux centres de greffe de foie, l'un à l'est et l'autre à l'ouest du pays.

S. A. I.

7 cliniques cubaines en voie de réalisation

Le ministre de la Santé a informé que quatre cliniques cubaines sont en cours de réalisation dans les wilayas de Djelfa, Ouargla, Béchar et El Oued. Trois autres sont programmées pour les wilayas de Sétif, Tlemcen et Tamanrasset. La clinique de Djelfa, de 120 lits, est, selon le ministre, déjà fin prête. Ces cliniques, construites sur exclusivement des fonds cubains, sont toutes spécialisées en ophtalmologie.

S. A. I.

BOUIRA

Un escroc arrêté et placé sous mandat de dépôt

Un escroc assurant bénévolement la surveillance d'un bureau de wilaya d'un parti politique a été arrêté samedi dernier pour extorsion d'argent auprès des citoyens à qui il promettait du travail. Les faits remontent à la semaine dernière lorsque trois personnes se présentèrent à la 2e Sûreté urbaine pour porter plainte contre le dénommé A. Aïssa, âgé de 50 ans et père de trois enfants.

Assurant bénévolement la surveillance du bureau de wilaya d'un parti politique, A. Aïssa promettait aux gens du travail au nom du responsable de ce parti politique. Pour ce faire, il leur exige de lui préparer un dossier complet accompagné d'une certaine somme (4 millions généralement).

Hélas pour lui, cette fois-ci, les trois personnes qu'il voulait arnaquer, l'ont démasqué. Ces trois personnes, A. M. 26 ans, A. M, 35 ans et A. R., 41 ans qui se connaissaient, se sont donc concertées et ont décidé de porter plainte contre cet individu.

Une fois la police informée, les trois plaignants furent priés de jouer le jeu et de fixer un rendez-vous. Le samedi à 17h30, le mis en cause fut pris en flagrant délit d'escroquerie avec en sa possession les trois dossiers ainsi que les 12 millions de centimes que les trois personnes venaient de lui remettre et que la police avait pris le soin de numéroter et photographier.

Présenté le lendemain devant le procureur de la République près le tribunal de Bouira, A. Aïssa a été placé sous mandat de dépôt pour escroquerie.

Y. Y.